



## MODALITES DE PAIEMENT DES FRAIS DE FORMATION

### Année universitaire 2021/2022

Dans le cas d'un paiement à titre individuel<sup>1</sup> pour les personnes ne souhaitant ou ne pouvant pas utiliser leur [compte personnel de formation](#)  
Pour toute question relative au CPF Compte Personnel de Formation, merci de nous consulter

<b>1 Par virement</b>	Virement unique <b>sur le compte bancaire en annexe</b> (RIB).	
<b>2 Par chèque</b>	A l'ordre de la <b>Régie SFCA UPVD</b>	A envoyer ou à déposer à l'adresse suivante : Université de Perpignan Via Domitia SFCA Bâtiment Z 52 Avenue Paul Alduy 66860 PERPIGNAN Cedex 9
<b>3 En espèces</b>	Règlement en espèces sur place uniquement au SFCA-bât Z	

PAIEMENTS  
inférieurs ou  
égaux à  
250€<sup>2</sup>

### EN UN SEUL & UNIQUE PAIEMENT

Règlement le 1<sup>er</sup> octobre  
ou selon les indications du contrat de formation professionnelle  
**en indiquant la formation objet du paiement**

PAIEMENTS  
entre  
250€ et 400€

### EN 2 PAIEMENTS ECHELONNES

Règlement les 1<sup>er</sup> octobre et novembre  
ou selon les indications du contrat de formation professionnelle  
**en indiquant la formation objet du paiement**

PAIEMENTS  
supérieurs à  
400€

### EN 4 PAIEMENTS ECHELONNES

Règlement en 4 échéances, les 1<sup>ers</sup> octobre, novembre, février et mars  
ou selon les indications du contrat de formation professionnelle **en indiquant la formation objet du paiement**

<sup>1</sup> En vertu des articles L6353-3 et Article L6353-6 du code du travail, lorsqu'une personne physique entreprend une formation, à titre individuel et à ses frais, il ne peut être payé à l'expiration de ce délai une somme supérieure à 30 % du prix convenu. Le solde donne lieu à échelonnement des paiements au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation.

<sup>2</sup> Un paiement unique est également possible pour des frais de formation supérieur à 250€

## COORDONNEES BANCAIRES

### du Service de la Formation Continue et de l'Alternance de l'UNIVERSITE de PERPIGNAN Via Domitia

**IBAN** (International Bank Account Number): **FR76 1007 1660 0000 0010 0842 501**

**Titulaire du compte:** **REGIE Service Formation Continue et Alternance - UNIVERSITE DE PERPIGNAN  
52 avenue Paul Alduy  
66860 PERPIGNAN Cedex**

**BIC** (Bank Identifier Code)  
*(appelé également code SWIFT):* **TRPUFRP1**

**Nom et adresse de la banque si nécessaire** **TRESOR PUBLIC  
Trésorerie Générale des Pyrénées Orientales  
Square Arago – 66950 Perpignan**

**Merci d'indiquer en communication les éléments suivants :**

**SFCA / NOM et prénom du ou de la stagiaire / Formation \***

*\* Acronyme de la formation ou VAE pour une Validation des Acquis de l'Expérience*

TRESOR PUBLIC

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiement des quittances etc...)

Identifiant national de compte bancaire - RIB				
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation
10071	66000	00001008425	01	TPPERPIGNAN
Identifiant international de compte bancaire - IBAN				
IBAN (International Bank Account Number)				BIC (Bank Identifier Code)
FR76	1007	1660	0000 0010 0842 501	TRPUFRP1

TITULAIRE DU COMPTE :

**REGIE SERVICE FORMATION CONTINUEALTERNANCE UNIVERSITE PERPIGNAN**